

## Capacité à accueillir et conseiller

### Dossier d'inscription 2023-2024 Formation CAC (85)

Visio le 15 avril (18h30) et à St-Hilaire le 05 mai 2024

**16 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 8 stagiaires**

(Avoir 16 ans minimum à la date de formation et être licencié à la FFTir depuis 1 an minimum, licence 2023-2024 en cours de validité)

**Dossier à renvoyer au plus tard pour le 08 avril 2024 :**

**par mail à [accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr](mailto:accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr)**

**Important :** avant de remplir ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC).

Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou tablette tactile ou sur le lien suivant :

<https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2022/09/Reglement-CAC-2022.pdf>

En complément vous trouverez aussi une vidéo explicative sur le lien suivant :

<https://youtu.be/YY-LC8w7QWo>



Nom :		Photo du candidat à joindre en numérique
Prénom :		
Club :	N° de club :	
N° de licence :		

Adresse :		Code postal :
Ville :	Email :	
N° de téléphone domicile :	N° de téléphone portable :	
Date de naissance :	Êtes-vous en situation de handicap ? <input type="checkbox"/> OUI - <input type="checkbox"/> NON	
Catégorie d'âge (entourez la catégorie) : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3		
Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel		

### I – Pièces à fournir par le candidat

	Réservé à la ligue
Présent dossier d'inscription intégralement renseigné	<input type="checkbox"/>
Autorisation parentale pour les candidats mineurs	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>35 € par virement à réception de la convocation à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement votre inscription.</b>	<input type="checkbox"/>
Validation de l'inscription : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

## II – Profil du candidat

Précisez vos fonctions actuelles au sein du club et vos motivations pour suivre cette formation.

## III – Avis favorable et motivé du président de club

Précisez vos attentes par rapport à la formation du candidat et la nature des fonctions auxquelles il peut aspirer au sein du club en cas de réussite au certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC).

### Cession des droits à l'image

Donnez-vous votre consentement à être photographié ou filmé lors des journées de formations ?

OUI -  NON, afin d'illustrer cette formation 2023-2024 sur le site internet de la Ligue.

Certificat  
valable  
4 ans

#### CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra poursuivre la formation et rattraper les modules manqués sans frais supplémentaires (sous condition de fournir un justificatif dans les 8 jours suivant l'absence). Les modalités de ce rattrapage s'établiront au cas par cas, durant la saison en cours ou la suivante au plus tard.

>Tous frais engendrés par un rattrapage individuel au sein du club du stagiaire (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire), seront supportés par le club lui-même.

Dans le cas contraire, le stagiaire se repositionnera sur le module de la prochaine formation de la saison suivante au plus tard.

**>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.**

*L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.*

**DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT**  
*après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « Lu et approuvé »)*

**DATE, NOM DU PRESIDENT, SIGNATURE ET CACHET DU CLUB**  
*après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « Lu et approuvé »)*



**ATTESTATION POUR LES MINEURS**  
**Document à présenter obligatoirement au Cadre Technique Responsable**  
**AVANT LE DÉBUT DE STAGE**

Nous, soussignés,  
Monsieur..... Téléphone : .....  
Et Madame..... Téléphone : .....

Représentants légaux de .....  
Né(e) le .....à .....

Adhérent à la société de tir de .....  
N° association .....N° licence.....  
N° sécurité sociale.....

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à  
participer aux manifestations .....  
Animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements,  
stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures  
nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre  
fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles).

Les antécédents médicaux de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) figurent dans  
son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la  
poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à ..... le .....  
Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature des deux représentants légaux

***Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux représentants légaux  
pour authentification des signatures sauf si vous l'avez déjà envoyé cette saison pour un  
autre stage.***